PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

[illegible]

Ventes Judiciaires.

Administration Carlos vs A. Carrillo—No 6,424.

EN vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation, en date du 15 juillet 1851, et de l'ordonnance de l'Honorable Cour Supérieure de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 mai 1851, je vendrai, à la porte de l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, à l'encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, le Samedi, 27 septembre 1851, à midi, les immeubles ci-dessous désignés, savoir :

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 1 de l'Ire No 31, compris entre les rues Bagatelle, Prosper, St. Antoine et Desrideliers; ledit lot forme l'encoignure des rues Bagatelle et Prosper, et mesure au pied français 36 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Prosper, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi dans l'état ci-devant.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, il sera fait de ce terre sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an et hypothèque sur ledit lot de terre.

MIGUEL HERNANDEZ, JR.,
21 août—36 août. Constable.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 3,092 — Jean Marchand vs. Benjamin Batman, son mari.—Je certifie par le présent que le dix-huitième jour de février 1851, jugement a été rendu en cette affaire, dans les termes et chiffres suivants, savoir :

[illegible] ordonne par la Cour que [illegible] Antoine Batman, son mari, [illegible] Jean Baptiste, célibataire et Ascension [illegible] A. Boutrouille, [illegible] Assomption [illegible] Pierre Batman, [illegible] Pierre Batman, [illegible] de Calcasieu et [illegible] pour le district composé de la paroisse [illegible] Jean Baptiste, célibataires